



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE VERTE
ET DU DOMAINE,
*en charge des mines
et de la recherche*

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 002224 / MED

Le Ministre

Papeete, le 24 JUIN 2019

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante de l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Réponse à la question écrite sur l'interdiction d'importation des nicotinoïdes et néonicotinoïdes sur le territoire de la Polynésie française.

Réf. : - Courrier de Madame Eliane TEVAHITUA du 26 septembre 2018,
- Courrier n°26/2019/GTH/CAB/ET/et du 06 février 2019.

Madame la représentante,

Vous m'avez sollicité par question écrite sur l'interdiction d'importation des nicotinoïdes et néonicotinoïdes sur le territoire de la Polynésie française.

La volonté forte du ministère de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche, est d'aboutir progressivement à une diminution du nombre de substances actives autorisées en Polynésie française afin de développer une agriculture plus saine et durable pour notre environnement. Notre ambition est de parvenir à une augmentation de la production locale de bonne qualité pour réduire la dépendance du Pays aux importations et viser l'autosuffisance chaque fois que possible.

Pour cela, le gouvernement encourage les agriculteurs actuels et futurs à s'orienter vers l'agriculture biologique notamment à travers des aides à l'installation et au développement, et des exonérations de droits et taxes à l'importation pour certains produits, notamment phytosanitaires, utilisés pour ce type de production.

Dans ce même objectif, j'ai sollicité en décembre 2018 la Commission des pesticides afin que celle-ci s'emploie à réétudier les autorisations de mise sur le marché de 134 substances actives de pesticides autorisées en Polynésie française. Les pesticides ayant des utilisations phytosanitaires et biocides, ces études ont intégré à minima des aspects agricoles, environnementaux, sanitaires et économiques, et la recherche de substituts possibles plus respectueux pour notre agriculture et notre environnement.

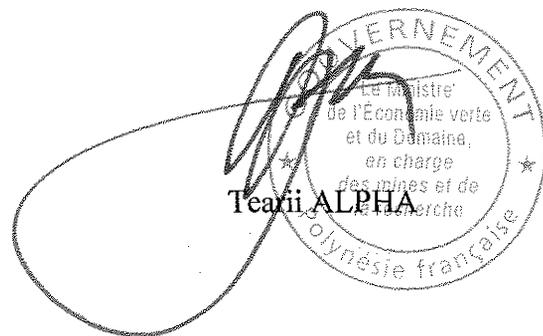
Ce travail a déjà permis l'interdiction en Polynésie française de près d'une centaine de ces substances actives chimiques.

Fort de cette avancée, il a été décidé en fin d'année dernière de poursuivre ce travail durant l'année 2019 avec la réétude des autorisations de mises sur le marché de 90 substances actives de pesticides. Je vous confirme que les néonicotinoïdes et les néonicotinoïdes dits de nouvelle génération, font bien partie de ces nouveaux travaux en cours de réalisation afin de trouver rapidement des substituts biologiques.

Enfin, concernant la représentation du secteur apicole au sein de la Commission des pesticides, ladite commission comporte au sein de ses membres le directeur de l'agriculture ainsi qu'un membre élu de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire qui a la charge de représenter les professionnels du secteur primaire, dont l'apiculture. Il serait difficilement envisageable d'y faire siéger un représentant par filière agricole.

Soyez néanmoins rassurée du fait que ces deux entités ont dans leurs missions la représentation et le développement de l'agriculture polynésienne ce qui inclut la défense des intérêts du secteur apicole.

Je vous prie d'agréer, Madame la représentante, l'assurance de ma haute considération.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Tearii ALPHA', written over a circular official stamp. The stamp contains the following text: 'VERNEMENT' at the top, 'Le ministre' de l'Économie verte et du Demain, en charge des mines et de la recherche' in the center, and 'Polynésie française' at the bottom. There are two small stars on either side of the central text.